



LA VOIE DE CONTOURNEMENT

*un projet à portée collective
essentiel au développement de la
Ville de Rouyn-Noranda*

Mémoire déposé dans le cadre des
audiences publiques du BAPE par la
Ville de Rouyn-Noranda

Service de l'aménagement du territoire
Le 4 mars 2010

Un bref rappel

La Ville de Rouyn-Noranda demeure la seule agglomération d'importance en Abitibi-Témiscamingue ne bénéficiant pas d'une infrastructure permettant le contournement de son centre-ville pour la circulation de transit.

Depuis plus de vingt (20) ans, les différents conseils municipaux qui se sont succédés ont réclamé à grands cris auprès des autorités gouvernementales la construction d'une telle route.

Diverses hypothèses ont fait l'objet de scénarios préliminaires sans qu'un projet concret ne franchisse l'étape des études de préfaisabilité.

L'actuel projet de voie de contournement déposé par le ministère des Transports (MTQ) propose un tracé qui répond adéquatement aux attentes exprimées par la Ville de Rouyn-Noranda.

A) **UN PROJET ESSENTIEL AU DÉVELOPPEMENT DE NOTRE COLLECTIVITÉ**

Projet à portée collective, cette voie de contournement corrigera non seulement des problèmes liés à la présence d'une circulation de transit dans notre centre-ville mais permettra à notre Ville de franchir une étape importante de son développement.

Ceci permettra, entre autres :

- d'amenuiser le vieillissement prématuré de notre infrastructure routière en éliminant 500 véhicules lourds au centre-ville ;**
- de diminuer sensiblement les émanations du Co² au centre-ville ;**
- de détourner les transports des matières dangereuses de notre centre-ville ;**
- de corriger un problème de bruit lié à la circulation lourde dans notre centre-ville ;**

- **de désengorger le centre-ville particulièrement aux heures de pointe ;**
- **d'offrir une alternative aux véhicules en transit en circulant sur une voie rapide tout en évitant une traversée d'agglomération ;**
- **de diminuer les zones de conflit entre la circulation de transit et la circulation locale.**

B) **UNE PRÉOCCUPATION DE LA QUALITÉ DE VIE DE NOS CITOYENS DANS UNE OPTIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'aménagement d'un corridor de circulation en périphérie immédiate de notre périmètre urbain ne se réalisera pas sans une modification sensible du paysage et l'apport de certains impacts sur le quotidien de quelques-uns de nos citoyens.

De plus, la tenue de diverses activités au centre-ville (vente-trottoir, terrasses, défilé ou autre) cohabite très mal avec la présence des véhicules lourds.

Dans cette optique, la Ville de Rouyn-Noranda a proposé au Ministère des transports du Québec (MTQ) divers aménagements pouvant diminuer les inconvénients liés à la construction de cette route.

C) POUR LE SECTEUR DE LA RUE DES LILAS

L'impact majeur sur les résidents de la rue des Lilas demeure sans contredit l'augmentation sensible du bruit que subiront ces citoyens, de par la proximité du carrefour giratoire et de l'importance du flux routier. La Ville supporte donc les efforts du MTQ pour amoindrir cet impact par la construction d'un mur coupe-bruit en cour arrière des résidences. Et dans le but de protéger plus efficacement la quiétude de ces résidents, la Ville recommande :

que le MTQ aménage un monticule d'un minimum de 3 mètres de hauteur du côté de la voie de contournement traversée par un sentier piétonnier et cyclable donnant accès à la rue Saguenay. Que ce monticule soit végété pour créer un écran vert pour les résidents de la rue des Lilas.

Pour assurer cette réalisation, la Ville s'engage :

à collaborer avec le MTQ dans ses efforts de végétar ce monticule en y plantant des essences résineuses créant un écran vert permanent.

En ce qui concerne l'accès au réseau routier pour les résidents de cette rue, nous endossons la proposition du MTQ de dévier, via les rues Landry et Dufresnoy, la circulation. Il y va de la sécurité des usagers d'emprunter ce parcours qui, après simulation, ajoutera moins de deux minutes au temps du citoyen qui empruntera cet itinéraire.

D) POUR LE SECTEUR DE LA RUE LAJOIE

Quelques citoyens ont fait part de leurs appréhensions de vivre à proximité d'une voie rapide de circulation, ce qui affecterait leur quiétude et pourrait même affecter la valeur foncière de leur résidence. Nous croyons que cette crainte est non fondée bien que le bruit de cette artère sera perceptible mais pas d'une façon significative. Dans un effort de mitiger cet impact, la Ville recommande :

que le MTQ analyse l'opportunité de se décaler au maximum du quartier résidentiel selon les capacités portantes du terrain et la faisabilité technique et à des coûts raisonnables.

De son côté, la Ville s'engage :

afin de préserver le paysage suite à la construction de cette route, de maintenir de part et d'autre un corridor vert de 100 mètres de largeur sur la totalité du tronçon de cette voie, à regarnir avec des résineux les secteurs dégradés pour créer un écran vert entre le quartier et la voie de contournement.

Le second aspect dénoncé par les citoyens concerne la coupure physique qu'entraînera la construction de cette route en coupant tout accès au boisé à l'est de celle-ci. La Ville, pour sa part, n'a pas l'intention d'aménager ou d'entretenir des infrastructures à caractère récréatif dans ce secteur. Elle aspire plutôt, dans un horizon de 10 à 15 ans, de développer une zone résidentielle en bordure du lac Rouyn. Entretemps, la Ville recommande :

que le MTQ accepte de prolonger à l'est de la voie de contournement la rue Perreault qui sera la seule artère urbaine ayant accès à ce corridor. Que cette bretelle soit complétée par un stationnement alternatif qui donnera un accès sécuritaire aux usagers de ce boisé.

Pour faciliter la réalisation de ce projet, la Ville s'engage :

à prendre à sa charge le déneigement et l'entretien de cette bretelle de même que du stationnement.

L'opportunité d'aménager un corridor souterrain de plus de cent mètres de longueur sous la voie de contournement soulève certaines craintes d'organismes et de citoyens et dont l'argumentaire gravite principalement autour de la notion de

dangerosité et de précarité pour la sécurité des usagers. La Ville endosse cette préoccupation et ne recommande pas l'aménagement d'un tel couloir.

E) LE RÉSEAU DES PISTES CYCLABLES ET DE VHR

En ce qui touche plus spécifiquement le réseau cyclable, le MTQ, dans le cadre des discussions traitant de ce sujet, nous a proposé d'aménager une piste cyclable bidirectionnelle entièrement pavée et hors de l'emprise de la voie de contournement mis à part un court tronçon de quelques centaines de mètres. Le tracé s'intégrera à notre réseau cyclable existant, soit la piste Osisko et la Route Verte via le parc linéaire. En ce qui concerne les motoneiges et les quad, leur réseau respectif sera maintenu en y introduisant quelques modifications. La plus marquante vise à relocaliser à l'est de la voie de contournement ces deux corridors dans le but bien précis d'éloigner ces générateurs de bruit des résidences. Les tracés définitifs requerront de nouvelles discussions avec le MTQ pour compléter ce dossier.

F) EN GUISE DE CONCLUSION

Le conseil municipal de la Ville de Rouyn–Noranda appuie fermement le projet de construction d’une voie de contournement sur son territoire et souhaite en voir sa concrétisation dans les meilleurs délais.

Bien que ce projet ait soulevé quelques inquiétudes chez certains de nos concitoyens, nous croyons que le bien collectif subroge le bien individuel et que le développement de notre communauté doit s’appuyer sur le plus large consensus possible tout en minimisant, dans la mesure du possible, les inconvénients qui en découlent.



À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 8 mars 2010 à 20 h, conformément à la Loi sur les cités et villes, à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers :

Monsieur Marc Bibeau,	district de Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district de Noranda-Ouest
Monsieur André Philippon,	district de Rouyn-Sud
Monsieur Yves Gauthier,	district du Centre-Ville
Monsieur Robert B. Brière,	district du Vieux-Noranda
Monsieur Bernard Duchesneau,	district de l'Université
Monsieur Luc Lacroix,	district de Granada
Monsieur Philippe Marquis,	district de Marie-Victorin/du Sourire
Monsieur André Tessier,	district d'Évain
Monsieur Marcel Maheux,	district Sud/Ouest
Monsieur François Cotnoir,	district de Dallaire
Monsieur Marc Paquin,	district Nord
Monsieur Jean Olivier,	district Bellecombe/McWatters
Monsieur Yvon Hurtubise,	district de Cadillac

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de M. Mario Provencher, maire.

Sont également présents : M. Denis Charron, directeur général, et M. Daniel Samson, greffier.

RÉSOLUTION N° 2010-

Rés. N° 2010-157 : Il est proposé par la conseillère Sylvie Turgeon appuyé par le conseiller Marc Bibeau et unanimement résolu

que soit approuvé le mémoire intitulé « **La voie de contournement, un projet à portée collective essentiel au développement de la ville de Rouyn-Noranda** » préparé par le Service de l'aménagement du territoire en date du 4 mars 2010 et devant être présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le tout tel que soumis à l'attention des membres du conseil.

Que le maire M. Mario Provencher et M. Pierre Monfette, directeur du Service de l'aménagement du territoire, soient les représentants désignés de la Ville de Rouyn-Noranda lors de la présentation dudit mémoire devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le 16 mars 2010.

ADOPTÉE

Ce 11 mars 2010

Le greffier,

Daniel Samson